

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**  
**DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS**

---

**XIII<sup>e</sup> Volume.**  
**N<sup>o</sup> 2. — Février 1889.**

---

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnessse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

—

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

---

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

---

**SENLIS**  
**IMPRIMERIE ERNEST PAYEN**  
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

---

1889

MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vetry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vetry. — M. Thirion. —  
M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. —  
M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de  
Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). —  
M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de  
Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix  
de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. —  
M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert.  
— M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. —  
M. Drivière. — M. Guérard — M. le prince Radziwill. — M. le baron  
Franck Seillière. — M. Morel.

PRESIDENTS D'HONNEUR

M le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M le  
Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.  
M. Cossin, *secrétaire*.  
M. Jassemin, *secrétaire-général*.  
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.  
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.  
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.  
Secrétaire-Général..... Delamotte.  
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.  
Secrétaire..... Legras.  
Trésorier..... Choquet (Jules).  
Trésorier-Adjoint..... Noché.  
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.  
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Bordier, Guinand, Tassin, Pecquet, Simon Compiègne, Ferraud,  
Salot, Fossiez, Vaudier, Testard, Delmont, Sylvain Berger.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair.  
*Secrétaire* : M. Francoilin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros.  
*Délégué* : M. Punant.  
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier.  
*Secrétaire* : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Dubray. *Trésorier* : M. Husq.  
*Délégué* : M. Cendrier.  
NANTEUIL-LE-HAUDOIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy  
et Darragon. *Secrétaire* : M. Lebeau. *Vice-Secrétaire* : M. Délie.  
*Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnot et Tassard.  
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Renault. *Vice-Présid.* : M. Payen.  
*Secrétaire* : M. Gaillardin. *V.-Sec.* : M. Lemerrier. *Trésorier* : M. Jaunet.  
*Délégué* : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

*Ouvrages de Ville et d'Administration.*  
*Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs*  
*Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.*  
*Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.*  
*Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.*  
*Prospectus. — Circulaires.*  
*Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.*  
*Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.*  
*Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.*  
*Actions. — Obligations.*  
*Diplômes.*  
*Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.*  
*Cartes de Visite.*  
*Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.*

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

Grandes Pépinières de Marly-la-Ville (S.-et-O.)

Desservies par les Gares de Survilliers et Louvres.

HARLAY Frères.

Grandes Médailles de vermeil des Expositions de Dammartin  
et de Senlis.

GRAND CHOIX D'ARBRES DE TOUTES SORTES

**LEFÈVRE**

**SERRURIER-CONSTRUCTEUR**

**A SENLIS**

Spécialité de Grilles en tous genres.

**SERRES — CHASSIS DE COUCHES**

**Outillage et tous Accessoires pour Jardins.**

**VENIER**

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

**SENLIS (OISE).**

**Châssis en bois. — Coffres.**

**Treillages en tous genres.**

**Kiosques rustiques et en bois découpé.**

**CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS**

**Grandes Pépinières de Bargny**

PAR BETZ (OISE).

**Armand MOREL**

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885  
au Concours régional de Beauvais.

**Grandes Variétés**

DE

**PLANTES DE TOUTES SORTES**

**Demander le Catalogue.**

**CONCOURS SPÉCIAUX**

**du 7 Avril 1889.**

*Fruits d'hiver.*

*Primeurs.*

*Plantes de serre chaude.*

**PROCÈS-VERBAL**

DE LA

**Séance de la Section centrale**

DU 3 FÉVRIER 1888.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont déposés sur le bureau :

Une brochure de M. Joly.

Une brochure de M. Baltet sur les *Fruits de table*.

Ces deux ouvrages sont envoyés à la Société, à titre gracieux, par leurs auteurs.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après une observation de M. Lozet, que nous relatons ci-dessous.

*Membres nouveaux admis :*

MM. MOREL fils, entrepreneur à Senlis ;

BARBIER, entrepreneur de menuiserie, à Senlis ;

DELAPLACE (Adolphe), chez M<sup>lle</sup> d'Avessens, à Chamant ;

HOULET (Emile), jardinier-chef chez M. le baron  
Gustave de Rothschild, à Chantilly.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. CHANDAVOINE, trésorier de la Caisse d'épargne, à Senlis ;

COMBAZ, employé des Contributions indirectes, à Senlis.

XIII<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 2. — FÉVRIER 1889.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance comprenant notamment :

1° Une lettre de M. Lefranc, insérée au présent Bulletin ;  
2° Une lettre de M. Roumeguère, membre correspondant, annonçant l'envoi d'une circulaire sur son *Atlas des Champignons parasites*. (Voir ci-après).

3° Circulaire annonçant la fondation d'une Chambre du commerce horticole bruxellois.

4° Une lettre de la Société des Agriculteurs de France concernant la réunion du Conseil, le lundi 18 février. — M. Thirion est nommé délégué.

5° Une lettre de M. Lecointe (Amédée), pépiniériste à Louveciennes, qui fait don à la Société de douze arbres. — L'assemblée vote des remerciements à M. Lecointe.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne connaissance des travaux du Conseil d'administration.

De son rapport, il résulte que :

1° Le Conseil ne voit pas la possibilité pour la Société de prendre part à l'Exposition de 1889 ;

2° Un Concours spécial de Fruits d'hiver, de Primeurs et de Plantes de serre chaude, aura lieu à la Séance du 7 avril prochain.

Une médaille de vermeil de 2<sup>e</sup> classe et des médailles d'argent de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes seront attribuées aux lots les plus méritants.

Sur la proposition de M. le Président, M. Charles Joly est acclamé membre correspondant.

Sur la demande de M. le Secrétaire-Général, une commission de trois membres est chargée de la révision des archives.

Sont nommés pour faire partie de cette commission : MM. Morel, Tirlet et Guinand.

M. le Secrétaire-Général donne lecture d'un article de

M. le baron d'Yvoire sur la culture des morilles. Différents extraits de cet article seront insérés au Bulletin.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Duronssoy, décédé.

Sur 32 votants : M. Sylvain BERGER, ayant obtenu 31 voix, est proclamé membre du Conseil d'administration.

M. Berger remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est accordée, et assure la Société de son plein et entier dévouement.

La séance est levée après le tirage de la loterie.

---

*Apports :*

M. THIRION, un lot de pommes de Canada et de poires doynné d'hiver (hors concours).

M. PECQUET, 2 piments (hors concours).

Des remerciements sont adressés à MM. Thirion et Pecquet.

---

Un Sociétaire ayant demandé si les pêchers peuvent végéter et produire palissés sur des murs de soutènement, nous donnons le résumé de la réponse de M. Lozet, professeur.

Il est facile de se mettre en garde contre les inconvénients reprochés à ces murs : 1° En plantant des variétés à floraison tardive ; 2° En éloignant de 4 à 6 centimètres du mur, le treillage qui doit le garnir.

On évitera ainsi la crainte des gelées printanières, la floraison ayant lieu en bonne saison, vu le choix des espèces ; le treillage étant éloigné du mur, l'arbre n'aura pas à redouter la fraîcheur qui s'en dégage l'été.

La maturité suivra son cours et la production ne fait aucun doute, l'arbre étant planté à bonne exposition et dans un sol qui lui convient.

---

M. Payen, président de la Section de Pont-Sainte-Maxence, met à la disposition des membres de la Société des greffes des variétés suivantes de pommiers à cidre :

*Liste des Pommiers à cidre dont M. Payen offre des greffes à la Société d'horticulture de Senlis.*

La Rousse, — Bramtot, — Coquerey, — Fréquin Andiévre, — Grise Dieppoise, — Marin Aufray, — Rouget, — Ambrette, — Gros Sébin, — Binet gris, — Médaille d'or, — Argile grisé, — Amer doux, — Fréquin de Chartres, — Pomme de Vire, — Saint-Laurent, — Pomme Petit, — Bedan de Lisieux, — Godard, — Bedan de Paris, — Fréquin rouge, — Fréquin de Fetuet, — Moran, — Rouge Brière, — Fertile de Falaise, Groseiller, — Deux Evêque, — Longue amère, — Marin Geoffroy, — de Rainviller, — Galopin.

Paris, le 8 janvier 1889.

Mon cher Président,

Vous avez, comme moi et comme tous nos collègues en arboriculture, éprouvé de nombreux mécomptes dans la conduite très difficile de vos pèchers; permettez-moi de vous signaler un mode de culture que j'ai eu l'occasion de voir, qui est généralement adopté par les pépiniéristes de Vitry, et qui doit, à mon avis, préserver très efficacement des coups de soleil qui provoquent la gomme ou font périr si vivement tout ou partie de ces arbres si délicats.

Ce moyen consiste à envelopper toutes les branches charpentières, sans exception, vieilles ou encore herbacées, avec des lèches fixées par des ligatures en rafia. C'est simple et probablement pas nouveau, mais doit être à mon avis très efficace; je vous signale ma remarque et vous prie de la faire connaître, si vous croyez qu'elle en vaille la peine et puisse être utile à quelques-uns d'entre nous.

Je suis toujours votre tout dévoué collègue et ami.

S. LEFRANC.

### Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1888. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté

M. le Professeur parle sur le terrain d'une plantation d'arbres récemment faite, des soins qu'il faudra apporter à ces arbres dès le commencement du printemps.

La Section procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1889.

Elle nomme :

<i>Président</i> .....	MM. BAUDET.
<i>Vice-Président</i> .....	VIVIER.
<i>Trésorier</i> .....	HUSS.
<i>Secrétaire</i> .....	RAUSCHER.
<i>Vice-Secrétaire</i> .....	DUBRAY.
<i>Délégué</i> .....	CENDRIER.

La séance est levée à quatre heures.

### Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1889. — PRÉSIDENTE DE M. VALADON.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Un très beau lot de légumes, par M. GALLARD, jardinier à Fontaine-les Cornus;

2° Un lot de pommes Gros-Papa, par M. THIOL (Eugène), Jardinier à Chevreuille;

3° Un lot de fruits (pommes et poires), par M. LÉVÊQUE, instituteur à Lagny-le-Sec;

4° Une corbeille rustique pour fleurs, par M. CHARLES (Louis), jardinier à Nanteuil.

La Section propose au Conseil d'administration l'admission

de Mesdames RUDAULT, VALADON et DARRAGON, qui veulent bien faire partie de la Section en qualité de dames patronnesses, et de M. Eugène GARNOTEL, présenté comme aide-jardinier.

Est admis : M. FONTENY, ancien jardinier à Nanteuil.

### Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1889. — PRÉSIDENTE DE M. CHOPINET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Il est procédé à l'élection du bureau pour l'année 1889.

Sont réélus à l'unanimité moins une voix :

MM. CHOPINET, *président*.

CLAIR, *vice-président*.

FRANCOLIN, *secrétaire*.

MATHIOU, *vice-secrétaire*.

LEGROS, *trésorier*.

PUNANT, *délégué*.

La Section propose au Conseil d'administration la nomination de MM. COURSY, jardinier-maitre, demeurant à Crépy-en-Valois, et CHAUVEL, conducteur des ponts et chaussées à Béthisy-Saint-Pierre, présenté par son collègue, M. Legros.

---

## TRAVAUX DE L'AMATEUR FLEURISTE

### Mars.

#### PLEINE TERRE

A mesure que la belle saison avance, les travaux augmentent au jardin fleuriste. A ceux qui n'ont pu être effectués les mois précédents, viennent s'ajouter les travaux dits de prin-

temps. Les labours, les plantations. doivent être continués ; les semis seront très nombreux si l'on veut jouir plus tard de toutes les satisfactions que peut procurer la culture des fleurs.

Si le temps est propice, on plante les végétaux grimpants destinés à la garniture des tonnelles, des treillages à découvert, des berceaux, des balcons, des fenêtres, etc. Ce sont les lierres, les vignes-vierges, les clématites, les glycines, les chèvrefeuilles, le houblon, les aristoloches, les técomas (*radicans grandiflora*) et leurs variétés ; le *bignonia capreolata* qui, comme les técomas, appartient à la famille des bignoniacées et forment entr'eux un groupe de plantes grimpantes recommandables par l'abondance des magnifiques fleurs qu'elles produisent pendant l'été et l'automne ; le *boussingaultia*, que nous recommandons tout particulièrement à cause de sa prodigieuse croissance. Cette plante, que nous rencontrons rarement, mérite d'être répandue : la vigueur sans égale de ses tiges volubiles, rougeâtres ; son superbe feuillage d'un beau vert luisant et contourné ; ses fleurs en grappes élégantes, odorantes, d'un blanc pur, s'épanouissant en septembre jusqu'aux gelées, en font une plante grimpante de premier ordre, d'autant plus qu'elle se multiplie par ses tubercules aussi facilement que la pomme de terre.

On peut, dans les terrains secs, commencer d'ensemencer les gazons, les graines d'un certain nombre de plantes annuelles, déjà indiquées en février, et auxquelles il convient d'ajouter les semis d'œillets, dont on doit aussi sevrer les marcottes pour les mettre en pots ou en place. On sème les giroflées annuelles, anglaises et grecques, les thlaspis, les godetias, les reines-marguerites chinoises, races plus récentes que les autres, mais jusqu'ici moins belles.

Trois moyens principaux sont généralement employés pour faire les semis de fleurs ; ce sont : 1° les semis en place, dont nous nous occuperons en temps opportun ; 2° les semis en pépinière en plein air ; 3° les semis en pépinière sur couche

abritée de verres. Ces divers modes ont une ressemblance commune avec les semis de graines d'autres végétaux ; ils peuvent varier cependant, par rapport à l'espèce, suivant l'époque, la nature du sol, et la température sous laquelle on opère. Dans notre région, c'est à partir du 15 mars que l'on peut tenter fructueusement les premiers semis en plein air sur plates-bandes de terreau, placées à bonne exposition, abritées des mauvais vents par un mur ou autres abris, tels qu'une haie formée de paillassons, de genêts, de planches, etc.

Cet emplacement une fois trouvé, on transporte sur cette plate-bande du terreau léger, bien tamisé, en quantité suffisante pour en former une couche de 25 centimètres d'épaisseur, que l'on foule un peu avec les pieds et qu'on égalise à la fourche crochue ou au rateau ; on divise ensuite le terrain ainsi préparé en autant de petits carrés qu'on aura de variétés de graines à semer. Pour cette opération, on se sert d'une petite planche de 30 centimètres carrés, que l'on pose sur le terreau ; on l'appuie assez fortement avec le pied, de manière à obtenir un petit carré en creux de 5 à 6 centimètres de profondeur ; chaque sorte de graines est semée dans chacun des petits compartiments, en ayant la précaution de ne pas tout semer, c'est-à-dire de faire une réserve pour pouvoir recommencer le semis en cas de non-réussite. On recouvre la graine d'un peu de terreau fin, puis on ajoute un peu de paillis bien pulvérisé ; chacune de ces petites empreintes recevra avec avantage l'abri d'un morceau de verre et de paillassons, si la température l'exige.

On peut encore disposer l'emplacement pour semer les graines en rayons ; dans ce cas, l'emploi des vitres n'est plus possible, à moins qu'elles ne soient supportées d'une façon quelconque, ce dont on peut se dispenser en semant de préférence en petits carrés.

Par les soins qui viennent d'être indiqués, on établira ainsi une pépinière convenable, où l'on pourra sans crainte semer en plein air les espèces peu sensibles aux gelées tardives du printemps.

### SOUS VERRES

Il n'en est pas de même des plantes indigènes ou exotiques, originaires de pays plus chauds que le nôtre, qui exigent d'être semées sur couche chaude abritée de châssis. Ce moyen, qui est à tout point de vue préférable, donne des résultats plus certains et plus satisfaisants. On conçoit du reste que la tiède chaleur d'une couche, l'abri du verre stimulent et hâtent la germination des graines, ainsi que le développement des jeunes plants, tout en permettant à l'amateur de semer pour ainsi dire en toutes saisons, avec espoir de réussite, les espèces délicates qui ne pourraient donner aucun résultat s'il les semait à froid, ou en plein air, même à une époque plus avancée.

Donc, dès le commencement du mois, on réunit des matières fermentescibles, fumier, feuilles, herbes sèches, tannée, sciure de bois, etc. On en forme une couche qu'on arrose et qu'on tasse au fur et à mesure avec les pieds. Lorsque cette couche atteint 80 centimètres de hauteur, on place dessus un coffre à châssis dans lequel on met 25 centimètres de terreau léger, bien passé au crible, on recouvre ensuite d'un châssis vitré ; huit à dix jours après, la fermentation est à son maximum. C'est le moment de placer un thermomètre dans le terreau, pour se rendre compte des degrés de chaleur qu'il dégage, et c'est seulement lorsque la chaleur sera descendue de 25 à 30 degrés centigrades, que le coup de feu sera passé, et qu'il faudra procéder au semis, soit en rayons, soit à la volée en plein coffre, en terrines, ou en pots.

Quel que soit le mode adopté, il faut préalablement appuyer la terre avec la main, ou avec un battoir, puis l'arroser, après le semis, à l'aide d'une seringue ou d'un arrosoir à pomme très fine, si toutefois elle est trop sèche, ce qui du reste est rarement nécessaire sur couche chaude, où généralement l'humidité dégagée par la fermentation se trouve concentrée sous le châssis, et mouille ainsi suffisamment la terre, parfois même à l'excès. Néanmoins, dans le cas où cet

arrosement serait jugé utile, parce qu'on aurait employé de la terre sèche, il faudra le faire avec beaucoup de prudence pour ne pas déplacer les graines ni les enterrer trop profondément, surtout s'il s'agit de graines fines.

Il faut encore, pour ne pas commettre d'erreur, et pouvoir réparer au besoin les insuccès qui pourraient survenir, placer à chaque sorte de graines une étiquette portant le nom de la plante. A cet effet, un petit morceau de bois blanc plat, qu'on blanchit avec du blanc de céruse au moment de s'en servir, est suffisant; le crayon prend mieux sur cette peinture lorsqu'elle est fraîche; l'écriture se conserve longtemps visible.

Ainsi établie, cette couche recevra des réchauds selon les besoins, de façon à entretenir dans les coffres une température de 15 degrés de chaleur pendant la nuit, et de 20 à 25 pendant le jour. Nous recommandons, dans le jour, de se défier de la température si inconstante de ce mois, qui cause bien souvent des surprises désagréables, telles qu'une giboulée d'une demi-heure, suivie de brûlants rayons de soleil, auxquels succède un vent froid et glacial pouvant l'un et l'autre anéantir les semis, si la surveillance cesse d'être continuelle. Chaque soir, on couvrira les châssis avec des paillasons, qui seront relevés chaque matin, à l'exception cependant de la période germinative, pendant laquelle on pourra les laisser nuit et jour, la germination pouvant s'accomplir sans le concours de la lumière.

Ce phénomène accompli, le point important est d'habituer graduellement les jeunes plants à la lumière, sans laquelle ils ne pourraient vivre. On profite d'un temps sombre pour les découvrir; on leur donne de l'air avec une crémaillère d'abord un peu par le haut du châssis puis de plus en plus quand la température le permet, ce qu'il faut toujours observer. Des bons soins dépend souvent le succès des cultures sous châssis, et il ne faut pas craindre de se déranger souvent pour préserver les plantes contre les changements subits de température.

On combat l'ardeur du soleil en ombrant les châssis avec des claies, et à leur défaut on barbouille les châssis qui couvrent les semis avec du blanc d'Espagne. Certaines personnes ont essayé ce procédé et lui ont adressé ce reproche qu'après chaque pluie il fallait recommencer l'opération, parce que le blanc se trouvait entraîné. Eh bien! cet inconvénient n'aurait pas existé si au lieu de délayer le blanc dans l'eau, ces personnes l'eussent délayé dans du lait frais et pur; cette mixtion une fois séchée sur le verre, ne s'en va pas à la pluie. Nous avons souvent employé ce procédé, et nous avons reconnu qu'il supprimait bon nombre de soucis journaliers; qu'il était préférable aux ombrages épais que bien souvent on emploie, tels que les paillasons, la terre, le paillis jeté à la hâte sur les châssis et que le vent déplace au moindre souffle, compromettant ainsi l'existence des plants. En se servant du procédé que nous venons d'indiquer, les plantes reçoivent une douce chaleur et une lumière continuelle à travers les vitres, sans courir aucun risque.

Dès que les plants seront assez développés, il faudra les éclaircir et les repiquer sur d'autres couches, en plein coffre ou en pots, ou bien encore sur planche de terreau ou de bonne terre, sur laquelle on placera des coffres qu'on recouvrira d'abris quelconques pour faciliter la reprise des plants, pour les laisser un peu plus tard se développer complètement à l'air libre; cela, bien entendu, suivant les espèces et les soins particuliers que chacune d'elles réclame.

Nous avons dit que le semis sur couche était préférable; nous dirons de même à l'égard du repiquage, qui peut être fait à distance sur la même couche ou sur d'autres nouvellement montées, en plein ou en pots, et cela suivant que les plantes reprennent plus ou moins difficilement lors de leur transplantation en place. A notre avis, le repiquage en pots nous paraît aussi préférable. Néanmoins, nous convenons que beaucoup de plantes à racines fibreuses peuvent s'en dispenser; mais, à côté de celles-ci, il en est beaucoup

d'autres qui doivent être semées en pots, ou tout au moins y être repiquées dès leur plus jeune âge, pour pouvoir plus tard supporter la plantation à demeure; telles sont bon nombre de plantes à racines pivotantes et traçantes, parmi lesquelles nous citerons comme exemple le réséda, le dolique.

Les graines très fines seront semées en terrines, sur terre légère ou de bruyère. Ces graines n'ont pas besoin d'être beaucoup recouvertes; il suffit de les semer superficiellement, de tasser la terre à la main, puis de la bassiner après le semis, si elle est sèche, avec de l'eau tiède de préférence. On place ensuite sur la terrine un verre qu'il faudra relever souvent pour chasser les gouttes d'eau qui s'amoncellent à sa surface intérieure et qui sont susceptibles de faire fondre les plants. On sait du reste qu'il est d'usage en multiplication sous verres de maintenir ceux-ci dans la plus parfaite propreté, en les essuyant et les séchant fréquemment. C'est ainsi que se sèment les espèces suivantes: tabacs, bégonias, calcéolaires, pétunias, lobelias, clintonias, ainsi que la majeure partie des plantes citées les mois précédents.

A part quelques exceptions de semis qui se font à des époques indéterminées, dans le but d'obtenir des résultats spéciaux on peut dire que les semis de fleurs sur couche atteignent toute leur importance de mars en avril sous notre climat, et que le mois de mai vient en aide à ses devanciers pour combler les vides causés bien souvent par l'inclémence température à laquelle ils sont sujets.

Vers la fin du mois, on met en végétation sur couche sous châssis les tubercules de dahlias, de bégonias, les cannas, les amorphophallus, les caladiums-esculentum et du Brésil, les touffes de lobélia écarlates, hivernées en orangerie, les bulbes de gloxinias, les rhizomes d'achimènes, les oignons d'amarilis de lis pour la culture en pot, les tubéreuses et toutes les plantes que l'on destine à la multiplication par division, car, si les semis sur couche sont nombreux en ce mois, le bouturage l'est aussi. Ce genre de multiplier les

plantes a pris un très grand développement depuis quelques années, en vue de former des corbeilles imitant les dessins des plus riches tapis, au moyen de plantes dont le feuillage est diversement coloré. On a donné le nom moderne de mosaïculture à ce genre nouveau de décoration végétale; on n'imité pas seulement les dessins des tissus, mais aussi les dessins d'armoiries, la reproduction de figurines. Nul de ceux qui ont visité l'Exposition de 1878, à Paris, n'ont oublié le papillon du Trocadéro, le nombre de plantes employées pour obtenir l'effet désiré est relativement considérable, c'est pourquoi nous en parlons. Il n'est pas rare de voir une seule corbeille comprendre plusieurs milliers de plantes, la plupart obtenues par le bouturage sur couche dans un espace d'environ six semaines, c'est-à-dire de mars en mai, époque des plantations estivales. Sont ainsi multipliées, les diverses variétés d'alternantheras, d'achyranthés, coleus, geraniums, gnaphaliums, echeverias, begonias, variétés supeltatas et tomentosas, etc.

Le jardin d'agrément commence sa parure par la floraison des pensées, des primevères à grandes fleurs, des primevères des jardins, les crocus, les hépatiques, les jacinthes hâtives, les giroflées, les violettes. Dans la serre tempérée brillent de leur plus bel éclat les fleurs de la saison qui ont commencé à fleurir le mois précédent; nous n'en répéterons pas les noms, mais nous en citerons une d'un progrès moderne, de culture facile, tout à fait charmante; ses fleurs nombreuses, de toutes nuances, d'un caractère particulier, répandent aussi une odeur très agréable, et font du cyclamen à grandes fleurs une plante d'un superbe effet décoratif.

On augmente l'air dans la serre à mesure que le soleil monte; on pince les plantes qui semblent vouloir grandir. On se sert de ces extrémités pincées pour en faire des boutures.

Dans la serre chaude, on maintient toujours la plus grande propreté, en continuant les lavages des plantes à l'eau de savon noir, les bassinages à la nicotine légère, pour tuer les

kermès et les pucerons. On doit s'occuper de la fécondation des plantes qu'on a la rare faveur de voir fleurir; par ce travail de quelques minutes, on tente la chance de récolter quelques grailles précieuses.

CHARLES LOZET.

---

## ATLAS DES CHAMPIGNONS PARASITES des plantes cultivées.

*Types en nature — Figures analytiques — Moyens curatifs.*

Sept médailles d'or du Gouvernement — Cinq médailles d'argent.

On sait que le plus grand nombre des maladies qui attaquent la grande culture (les céréales, la vigne, les fourrages, les essences forestières), sont dues au parasitisme de divers petits champignons qu'on s'applique aujourd'hui à bien connaître, à étudier dans leurs rapports biologiques avec leurs hôtes et dont on essaye de suivre le cycle complet de développement. On se propose, et c'est là un impérieux besoin et un progrès de notre époque, de combattre ces parasites, c'est-à-dire de les détruire ou tout au moins d'empêcher leur diffusion par des moyens prophylactiques qu'enseigne la science et que les recherches expérimentales perfectionnent sans cesse.

Pour que le praticien, que le propriétaire cultivateur, que l'élève ou l'amateur parviennent, au but final que le maître voué à ce genre de recherches indique, but qui tient à un si haut degré à la fortune publique, il faut d'abord des moyens de comparaison, de bonnes figures et des notions claires et suffisantes.

Pénétré de cette vérité incontestable que le dessin représentatif le plus parfait ne saurait tenir lieu de la plante elle-même, nous avons fréquemment réuni au parasite en nature,

préparé et conservé sur son support, les détails analytiques grossis pouvant éclairer son mode de végétation et de reproduction. Nous avons été le premier en France à vulgariser, au moyen de notre Atlas, cette portion de la botanique appliquée et nous avons la satisfaction de voir cette collection des parasites obtenir dans les récents concours régionaux où nous l'avions envoyée, la récompense la plus élevée, fondée par M. le Ministre de l'Agriculture pour l'enseignement agricole : la médaille d'or.

Notre exsiccata, qui est en réalité la collection des fléaux eux-mêmes desséchés qui désolent la grande culture, est le corollaire de la *Revue mycologique* datant de l'année 1879. Il comprend, dans 6 volumes in-4°, l'ensemble à peu près complet des champignons qu'il importe le plus d'apprendre à connaître et dont les déprédations sont les plus considérables (600 espèces et plus, divisées en 24 fascicules de 25 espèces chacun). Comme chaque feuillet est consacré à la même plante-support, *vigne* ou *céréale* par exemple, il sera facile au souscripteur qui recevra les fascicules séparément de rétablir l'ordre systématique du volume en intercalant les feuillets à leur place définitive, pour obtenir plus tard l'arrangement que présentent le ou les volumes adressés simultanément.

Voici la répartition des parasites en dix séries : 1° *Céréales diverses*, 2° *Vignes*, 3° *Arbres fruitiers*, 4° *Fourrages graminés et légumineux*, 5° *Plantes médicinales*, 6° *Plantes industrielles ou économiques*, 8° *Arbres d'alignement*, 9° *Essences forestières*, 10° *Haies vives*.

Cette collection, destinée à l'enseignement agricole, figure déjà en France et à l'étranger dans la plupart des laboratoires des Ecoles d'agriculture, de médecine et de pharmacie, dans ceux des Facultés des sciences, des Stations agricoles, dans les Ecoles normales d'instituteurs, dans les Bibliothèques de diverses Sociétés savantes et de Comices agricoles : elle est utilisée par plusieurs professeurs départementaux d'agriculture dans leurs cours démonstratifs et déjà par quelques

instituteurs qui ont eu le zèle louable d'ouvrir un cours d'horticulture.

Notre entreprise n'est pas une œuvre spéculative, puisque le prix de vente est destiné à couvrir les frais de récolte, de préparation et de distribution de l'Atlas. Elle a été inspirée par le désir de vulgariser le côté le plus intéressant de la science économique : la connaissance des parasites végétaux nuisibles et les notions propres à en éloigner les effets. Elle ne peut répondre à son but qu'à la condition d'être largement répandue, et pour l'atteindre, nous avons pris les dispositions nécessaires. Le souscripteur, qu'il s'agisse d'un établissement public ou d'un particulier, aura les facilités désirables pour disposer de la collection entière ou même fragmentée sans qu'il soit tenu de recevoir le complément au delà du premier volume, réunissant les liéaux de premier ordre. La formule qui suit précise la triple combinaison que nous proposons aux amis de l'agriculture pour qu'ils puissent s'instruire eux-mêmes ou instruire leur entourage. Dans quelques départements, où nos travaux de botanique appliquée sont connus de longue date, il est des Maires qui ont déjà doté l'Ecole publique de l'Atlas des champignons parasites et inscrit sa dépense au budget communal. Ailleurs, c'est le Curé de la paroisse qui, jugeant sagement que la science peut être quelquefois le sanctuaire de la prière, a demandé notre publication et l'utilise autour de lui. Nous souhaiterions que ces derniers exemples qu'il nous est agréable de citer, puissent se généraliser.

Toute modeste qu'elle est, notre œuvre représente une part de travail ardue et minutieuse. Nos soins pour parvenir à aider les leçons des écoles spéciales chargées de l'enseignement de l'agriculture progressiste seraient suffisamment récompensés si le public studieux auquel nous nous adressons répondait favorablement à notre invitation.

C. ROUMEGUÈRE, \* ✠,

Lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*.

## E. THOUZÉ

Négociant en Vins et Eaux-de-Vie de vins,

Dépositaire direct de Vins de Propriétaires Français et Algériens,

25, RUE BELLON, A SENLIS (OISE).

CAVES : Rue du Chancelier Guérin (caves de l'Evêché)  
et Rue des Vignes, à Senlis.

Vins garantis purs et de provenance directe.

(L'analyse des Vins est toujours tenue à la disposition de l'Acheteur).

DEUX MÉDAILLES D'OR :

PARIS, à l'Exposition d'hygiène, au Palais de l'Industrie, en 1888 ;

TUNIS, à l'Exposition française, en 1888.

PRIX DES VINS DE LA RÉCOLTE 1888 :

Vin rouge..... 125 francs ;

Vin blanc..... 140 francs.

PRIX DES VINS BLANCS DE LA RÉCOLTE 1887 :

Vin du Fort-Romain.. 180 francs ;

Clairette-Margot..... 180 francs.

Le tout par bordelaise de 225 litres environ, rendue logée à Senlis et dans un rayon de 16 kilomètres, au domicile de l'Acheteur, et partout ailleurs, franco à la gare la plus voisine du destinataire. Les frais de régie et d'octroi, s'il en existe, restent à la charge de l'Acheteur.

Escompte au comptant : 2 1/2 pour cent.

N.-B. — On vend les mêmes Vins par 25 litres à un prix proportionnel à ceux indiqués ci-dessus pour la pièce entière. Ces prix seront envoyés aux personnes qui en feront la demande.

MM. les Membres de la Société d'horticulture de Senlis jouiront d'une réduction de DIX francs par pièce de tous ces vins, en s'adressant directement à M. THOUZÉ, 25, rue Bellon, à Senlis.

# LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,  
établie en France depuis 1854.

*Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :*

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

**Actif : 94.408.165 francs.**

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les  
trente-huit dernières années, près de :*

**UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS**

*Sommes payées par la Compagnie  
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

**178 MILLIONS DE FRANCS**

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

**Rentes viagères immédiates,**  
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,  
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

**M. GRISON, à Creil.**

## Leçons d'Horticulture.

MARS 1889.

*Des diverses méthodes de la taille en sec, son utilité.*

<i>Sentis :</i>	Dimanche 3, à midi, au Jardin de la Société.
<i>Vineuil :</i>	Judi 7, 10 heures du matin, chez M. Dupré, propriétaire.
<i>Saint-Maximin :</i>	Judi 7, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale des Garçons.
<i>Saint-Leu :</i>	Judi 14, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Précy :</i>	Judi 14, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président.
<i>Barberie :</i>	Judi 21, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Rully :</i>	Judi 21, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Verneuil :</i>	Dimanche 24, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 24, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Ermenonville :</i>	Judi 28, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Dimanche 31, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.

Sur la demande des personnes présentes, la leçon pourra avoir lieu dans un jardin mis à la disposition du Professeur.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1883, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

1 fois . . . . .	2 fr. 30		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.